

ARRÊTÉ DE CIRCULATION et de STATIONNEMENT rue de Morval,

Le maire de la commune de Val-et-Châtillon

Vu les travaux entrepris par l'entreprise NITTING SARL sur le réseau d'eau pluviale, rue de Morval, 54480 Val-et-Châtillon

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

ARRETÉ :

Article 1 :

À compter du mercredi 1^{er} février 2023, 13 heures jusqu'au jeudi 2 février 2023, 18 heures, la circulation et le stationnement de la rue de Morval, sont ainsi modifiés :

- route barrée ;
- chaussée rétrécie ;
- stationnement interdit dans l'emprise du chantier ;

Article 2 :

L'entreprise NITTING SARL se chargera de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 3 :

Ampliation de cet arrêté sera transmise :

- à brigade de gendarmerie ;
- SDIS
- service technique municipal ;
- affichage.

Val-et-Châtillon, le 31/01/2023

Monsieur le Maire, Thierry CULMET

